



LE MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

Marché des Titres Publics
Animé par l'Agence UMOA-Titres

maxafrika



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

www.umoatitres.org

Av, Abdoulaye FADIGA • BP : 4709 Dakar RP-Sénégal

Tél : +221 839 10 10 • Fax : +221 33 839 45 57

E-mail : agenceumoatitres@umoatitres.org

Sommaire

☑ Qu'est-ce que le Marché des Titres Publics (MTP)	3
☑ Les parties prenantes	3
☑ Les produits	5
☑ Les voies d'émission	6
☑ Les partenaires	8
☑ Les avantages	9
☑ Comment investir	10
☑ Le calendrier 2018	11

Qu'est-ce que le Marché des Titres Publics (MTP)

Le Marché des Titres Publics est l'unique marché régional, par adjudication, exclusivement dédié au financement des Etats membres de l'UMOA. Ces émetteurs souverains sollicitent, à travers des procédures adaptées, l'émission de titres publics souscrits par des acteurs spécifiques, soit pour leur compte propre ou pour celui de tiers. Il est animé par l'Agence UMOA-Titres.

Les parties prenantes

1. Les émetteurs

Les émetteurs du Marché des Titres Publics sont les huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ayant en partage une monnaie commune : le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Il s'agit des Etats suivants : **Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.**

2. Les Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT)

Les Trésors Publics des Etats membres ont travaillé, en collaboration avec l'Agence UMOA-Titres, à la mise en place de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Sont désignés sous le vocable de SVT, **certaines banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI)** agréés en qualité de partenaires privilégiés (mais non-exclusifs) d'un ou de plusieurs Etats qui ont des obligations particulières dans le cadre des opérations liées au Marché des Titres Publics. En contrepartie de leurs obligations, ils bénéficient de certains avantages exclusifs.

La liste des SVT est disponible sur le site internet **www.umoatitres.com**

3. Les intermédiaires de marché

Il s'agit à ce jour de **l'ensemble des banques agréées par la BCEAO.**

A la différence des SVT, elles n'ont pas d'obligations ou d'avantages spécifiques mais toute soumission à une émission sur le Marché des Titres Publics doit obligatoirement se faire via ces établissements, qu'ils aient le statut additionnel de SVT ou pas.

4. Les autres investisseurs

Le Marché des Titres Publics est accessible **à toute personne physique ou morale**, quel que soit son profil, qui souhaite acquérir des titres souverains. Il peut s'agir notamment de compagnies d'assurances, de Sociétés de Gestion d'OPCVM, de caisses de retraite, d'investisseurs étrangers, de grandes entreprises, de PME/PMI, de coopératives ou de particuliers (grand public).

Toutefois, l'investisseur, quel que soit le territoire sur lequel il est établi, doit obligatoirement soumissionner aux émissions de titres publics (bons et obligations du Trésor) par l'intermédiaire d'un établissement bancaire agréé par la BCEAO.



Les produits

Bons Assimilables du Trésor (BAT)

Les Bons Assimilables* du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication.

En savoir plus



Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

Les Obligations Assimilables* du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

En savoir plus



Obligation synthétique

L'Obligation Synthétique « OS » se définit comme un produit structuré constitué de plusieurs instruments à remboursement In Fine. Il s'agit d'un panier de titres (BAT et/ou OAT) choisis parmi les points standards de la courbe de taux.

Le montant emprunté par l'Etat est réparti entre les titres qui composent le panier dans des proportions définies pour chaque titre. Ainsi, le montant recherché par l'Etat sur chaque titre est fonction d'un coefficient exprimé en pourcentage du montant global de l'emprunt.

En savoir plus



* Un titre assimilable est un titre qui peut être émis une première fois pour une taille déterminée, puis abonder dans le cadre de nouvelles émissions. Chaque nouvelle tranche de titre émise est rattachée aux tranches antérieures et possède les mêmes caractéristiques (nominal unitaire, date de maturité, base de calcul des intérêts). Seul les taux et les dates d'émission changent. L'assimilation permet de disposer de gisement (taille) conséquent sur les titres, et favorise la liquidité des titres, contribuant ainsi à dynamiser les échanges sur le marché secondaire.

Les voies d'émission

Adjudication ouverte ou ciblée

L'adjudication est une technique permettant l'acquisition d'un bien mobilier ou immobilier par un système d'enchères.

En finance, c'est une technique d'émissions de bons ou d'obligations. L'adjudication est ainsi régulièrement pratiquée par les Etats pour assurer le placement de leurs bons et obligations du Trésor. L'enchérisseur bénéficiaire de tout ou partie de l'adjudication est appelé l'adjudicataire.

Dans le cadre des émissions de Bons et Obligations du Trésor, les Etats de la zone UMOA utilisent deux voies d'adjudications :

- **L'adjudication ouverte** : par cette voie, tous les participants directs ont la possibilité d'enchérir une partie du titre mis en adjudication par l'émetteur. Les participants directs à ce jour sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale (article 3 du règlement n°06/2013/CM/UEMOA). Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent souscrire par l'intermédiaire des établissements de crédit et des SGI de la zone UEMOA.
- **L'adjudication ciblée** : les Etats peuvent décider de réaliser une partie de leurs émissions par le biais d'adjudications ciblées. Ces émissions sont réservées aux seuls Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) de l'Etat émetteur au titre des avantages qui leur sont octroyés. Le jour de l'adjudication ciblée, seuls les SVT sont autorisés à déposer directement des soumissions pour l'acquisition du titre. Tout investisseur qui souhaite acquérir le titre mis en adjudication peut souscrire par l'intermédiaire du SVT de l'Etat émetteur.

Emission simultanée

L'émission simultanée de titres publics par adjudication est une voie d'émission consistant à offrir plusieurs titres publics de caractéristiques distinctes (bons et/ou obligations) de la manière suivante :

- o le même jour au cours d'une même émission
- o par un même émetteur
- o en une seule opération visant à mobiliser un montant unique sur le marché

Ainsi, les investisseurs, sur la base de leur préférence, placent leurs soumissions sur tel(s) et/ou tel(s) titres sans aucune contrainte.

Les règles de soumission dans le cadre d'une émission simultanée (plusieurs titres de caractéristiques distinctes) sont identiques à celles d'une émission classique à titre unique.

Dans la pratique, le nombre de titres émis dans le cadre d'une émission simultanée est au maximum de 3.



Les partenaires

Zone UEMOA



Autres partenaires



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

Les avantages

Les titres publics représentent un investissement sûr, rentable et accessible en raison, entre autres, des paramètres suivants :

- Une Banque Centrale commune aux huit (8) Etats membres
- Un seul marché comprenant huit émetteurs à différents niveaux de risque offrant une diversité naturelle et sans risque de change pour les investisseurs locaux
- Le marché n'a enregistré aucun défaut de paiement depuis sa création
- Un dispositif mis en place par la BCEAO pour pallier d'éventuels défauts : le Fonds de stabilité financière
- Des titres publics défiscalisés dans le pays d'émission
- Des coûts de transaction moindres garantis par le processus de l'adjudication
- Un couple rendement / risque attractif
- Un marché secondaire en développement avec la mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et la formation des acteurs

Comment investir

Les adjudications des titres publics sont organisées par l'Agence UMOA-Titres, en collaboration avec la BCEAO qui joue le rôle de dépositaire et de banque de règlement (DC/BR).

1. Le calendrier annuel des émissions est publié sur le site internet de l'AUT (www.umoatitres.org) avec une mise à jour trimestrielle.
2. A l'approche de chaque échéance, l'avis d'appel d'offre spécifique à chaque émission est mise à disposition sur le site internet de l'AUT. Les investisseurs inscrits à la liste de diffusion reçoivent une notification.
3. L'investisseur, quel que soit le territoire sur lequel il est établi, souscrit aux adjudications de bons et obligations du Trésor par l'intermédiaire d'une banque ou d'une SGI de son choix, implantée sur le territoire de l'Union.
4. Les titres peuvent s'échanger sur le marché secondaire via des opérations de gré à gré, notamment avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Le calendrier 2018

Programme Annuel Provisoire des Emissions par adjudication des Etats membres de l'UMOA pour l'année 2018 (en milliards de Francs CFA)

	Premier trimestre – T1			Deuxième trimestre – T2			Troisième trimestre – T3			Quatrième trimestre – T4			Année 2018	
	BAT	OAT	Net	BAT	OAT	Net	BAT	OAT	Net	BAT	OAT	Net	Mobilisations totales	Mobilisations nettes
Bénin	40	80	68	20	45	65	60	65	128	20	30	80	360	-2
Burkina Faso	105	60	89	110	20	130	85	50	147	100	50	76	580	167
Côte d'Ivoire	70	105	170	35	295	330	173	140	140	30	186	187	861	207
Guinée-Bissau	6	6	5	-8	13	5	5	7	7	7	7	14	25	0
Mali	50	100	73	45	115	160	56	95	37	57	45	98	547	235
Niger	70	40	72	45	50	95	32	45	60	40	15	80	365	89
Sénégal	Non disponible	Non disponible	159	Non disponible	Non disponible	125	-125	Non disponible	68	Non disponible	Non disponible	82	433	-433
Togo	55	35	94	40	40	40	1	55	72	20	40	42	280	33
Totaux	396	420	816	247	578	825	146	450	737	274	366	659	3018	297

* *Tombées intra-annuelles incluses*

Nous souhaitons bâtir, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, un Marché régional des Titres Publics capable de jouer son rôle primordial dans le développement des Etats de l'Union. Ensemble et dès aujourd'hui, construisons l'UMOA de demain !



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

maxafrika

Av, Abdoulaye FADIGA • BP : 4709 Dakar RP-Sénégal
Tél : +221 839 10 10 • Fax : +221 33 839 45 57
E-mail : agenceumoatitres@umoatitres.org

